

**DISCOURS DE MONSIEUR SALAHEDDINE MEZOUAR,  
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
DEVANT LA CHAMBRE DES CONSEILLERS  
LE 16 NOVEMBRE 2010  
A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE  
FINANCES POUR L'ANNEE 2011**

\*

\*       \*

**Au Nom de Dieu, Clément et Miséricordieux**

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Honorables Conseillers,**

J'ai l'honneur de me présenter devant votre Honorable Assemblée pour vous exposer les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2011 tel qu'il a été approuvé par la Chambre des Représentants.

Ce projet, qui vise à conforter nos acquis dans les différents domaines et à répondre aux défis de la présente étape compte tenu des mutations attendues sur les plans régional et international, a été élaboré conformément aux Hautes Orientations Royales telles qu'elles découlent des Discours prononcés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste à diverses occasions, notamment les deux derniers Discours, à savoir le Discours du Trône et le Discours d'ouverture de la présente session législative.

Ce projet est également établi dans le but d'honorer les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la déclaration présentée par Monsieur le Premier Ministre devant le Parlement au début la législature actuelle et sur la base de laquelle le Gouvernement a pu bénéficier de la confiance des représentants de la Nation, ainsi que dans le cadre de la déclaration de bilan à mi-parcours présentée il y a quelques mois.

Le présent projet intervient aussi pour conforter les acquis réalisés par le peuple marocain dans toutes ses composantes sur la voie de l'unité, du développement et de la démocratie sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, ce qui ne fait que renforcer sa détermination à poursuivre la mobilisation nationale pour traduire dans les faits les orientations fondamentales de notre pays, orientations qui jouissent d'une unanimité nationale peu commune.

Au premier rang de ces acquis se situe le ralliement du peuple marocain toutes tendances confondues autour de l'initiative courageuse d'autonomie de nos Provinces du Sud en tant que solution politique définitive du différend artificiel créé au sujet de notre intégrité territoriale, initiative qui a bénéficié d'un soutien de poids de la part de la communauté internationale face à la logique du séparatisme et de l'obstination prônée par nos adversaires en dénégation des droits historiques du

peuple marocain et à contre-courant des attentes des peuples de la région en faveur de l'unité et de la démocratie. Cette initiative a par ailleurs consommé une rupture par rapport aux approches antérieures dont l'inapplicabilité a été confirmée par les Nations Unies et a permis d'entamer un processus sérieux et réaliste de négociation ainsi qu'il a été souligné dans le Discours Royal à l'occasion du trente cinquième anniversaire de la Marche Verte.

Le Discours Royal a permis l'établissement d'une feuille de route prospective mettant l'accent sur la volonté de faire face avec détermination aux manœuvres séparatistes et de poursuivre la mise en œuvre de stratégies intégrées consistant dans la restructuration du Conseil Royal Consultatif des Affaires Sahariennes et de l'Agence de Développement des Provinces du Sud, outre l'opérationnalisation du chantier de la régionalisation avancée qui bénéficiera en premier lieu aux Provinces Sahariennes.

Ce chantier est appelé à créer une mutation qualitative dans le mode de gouvernance territoriale par la mise en place d'une structure institutionnelle avancée permettant d'élargir la gestion démocratique régionale et de renforcer les bases de l'Etat de droit par le biais d'instruments régionaux et locaux et à conférer le maximum d'efficacité aux politiques publiques conformément aux principes de proximité et de participation.

Cette Haute Initiative constitue une réponse stratégique à toutes les tentatives visant à entamer notre intégrité territoriale, dont notamment les graves événements intervenus récemment dans la ville de Laayoune qui ont mis en lumière l'ampleur et la nature des procédés sauvages auxquels ont eu recours nos ennemis profitant du climat d'ouverture et de démocratie qui règne au Maroc.

Ces événements, au cours desquels des martyrs du devoir sont tombés, ont fourni une nouvelle occasion de confirmer la disposition du peuple à consentir les sacrifices nécessaires pour défendre le pays ainsi que les constantes de la nation et ses valeurs sacrées quel que soit le prix et ont fourni également l'occasion de démontrer l'ampleur de la rancune qui anime à l'égard de notre pays et de son projet civilisationnel et démocratique ceux qui se trouvent derrière une bande de criminels.

Parallèlement, le Maroc poursuit la réalisation de son projet et la modernisation de ses structures, qu'il s'agisse du volet institutionnel par le biais de la régionalisation avancée, de la rénovation de la gestion du domaine religieux, de la réforme de la Justice et de la création du Conseil Economique et Social ou du volet du développement dans ses dimensions économique, sociale et culturelle entre autres.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Honorables Conseillers,**

Le dynamisme des réformes structurelles et l'efficacité des choix stratégiques dans lesquels s'est engagé notre pays ont permis de créer un environnement qui a contribué à la sauvegarde de la résilience de notre économie nationale et à la réalisation d'un niveau de croissance élevé en comparaison avec les taux réalisés dans les pays voisins et a contribué également à la diversification des sources de la

croissance. Ainsi, a été créé un climat incitant à la confiance et permettant la mise en place des conditions propres à favoriser le progrès économique et social en dépit des régressions enregistrées au niveau de l'économie mondiale, et à ouvrir de nouveaux horizons pour la réalisation de l'équilibre territorial et du développement humain durable.

Ainsi, l'économie nationale a enregistré au cours de la période 2008-2010 des résultats positifs marqués essentiellement par la réalisation d'une croissance au taux de 4,8 % avec la maîtrise du taux d'inflation maintenu au dessous de la barre de 2 %, et la limitation du déficit budgétaire à 2 %, du taux d'endettement à 49 % et du déficit du Compte Courant de la Balance des Paiements à 4 % environ du PIB.

Ces progrès ont été accomplis dans une conjoncture internationale marquée par les bouleversements profonds déclenchés par la crise financière et économique globale vécue par le monde depuis l'année 2008. Alors que les opérations de restructuration et les crises sectorielles ont provoqué des bouleversements importants dans les appareils productifs des pays développés, des dynamiques croissantes d'intégration et de compétition ont fait leur apparition pour dessiner une nouvelle cartographie de l'économie mondiale et ont donné lieu à l'émergence d'une nouvelle géographie du développement où la position des pays émergents s'est renforcée au détriment des pôles traditionnels.

Ainsi, l'élaboration du projet de Loi de Finances s'est effectuée dans un contexte qui continue d'être marqué par de multiples complications, car, malgré les améliorations enregistrées depuis le milieu de l'année dernière, l'économie mondiale souffre encore d'instabilité.

Si les prévisions font état de la poursuite de la reprise au cours des deux prochaines années, elles soulignent en même temps que la relance sera fragile et ne sera pas à l'abri de multiples risques. Il s'agit essentiellement, pour ce qui est des pays développés, de la crise de l'endettement et des finances publiques, de l'instabilité du secteur financier et du fait que la relance escomptée n'est pas de nature à permettre des créations d'emplois en nombre suffisant pour résorber le chômage, outre la persistance de la volatilité des prix dans les marchés internationaux, qu'il s'agisse des taux de change ou des produits énergétiques et des matières premières.

Aussi, s'il est prévu pour l'économie mondiale un taux de croissance de 4,8 % pour l'année en cours et de 4,2 % pour l'année prochaine, le taux de croissance des pays développés se limitera à 2,7 % en 2010 et à 2,2 % en 2011 au moment où le taux de croissance de la zone à laquelle appartient notre pays (Afrique du Nord et Moyen Orient MENA) devrait s'élever à 5 % et celui du continent africain à 5,5 %.

Il est également prévu que le commerce international devrait connaître une hausse de 11,4 % en 2010 et de 7 % en 2011 après la contraction de 11 % subie en 2009.

Pour ce qui est de la Zone Euro qui constitue le partenaire commercial et financier essentiel de notre pays, les perspectives de croissance restent relativement modestes avec des taux ne dépassant pas 1,7 % pour l'année en cours et 1,5 % pour l'année prochaine. La conjoncture dans cette zone reste également marquée par de nombreuses contraintes liées fondamentalement aux programmes d'austérité

mis en place dans le cadre des efforts menés par les pays de cette zone pour rétablir l'équilibre de leurs finances publiques et pour faire face à leur crise d'endettement.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Honorables Conseillers,**

Ces développements, dominés par l'instabilité au niveau international, autant ils exigent de notre part la vigilance et le suivi rapproché des évolutions de la conjoncture afin d'assurer une réactivité équilibrée et diligente vis-à-vis des événements, autant ils nous imposent de ne pas nous départir de l'esprit d'initiative afin de pouvoir tirer profit des marges procurées par les nouvelles mutations afin d'assurer une position de choix pour notre pays dans la nouvelle cartographie économique mondiale. A cet effet, nous nous attachons à la consolidation des lignes de force de nos options économiques et financières et, en premier lieu, la poursuite des grandes réformes, la mise en place des moyens nécessaires à la promotion des investissements dans le but de conforter les leviers du développement, le renforcement du tissu économique et la préservation de la salubrité des équilibres financiers et macro économiques qui constituent des conditions primordiales pour le soutien de l'emploi et le maintien du pouvoir d'achat des citoyens.

Dans ce cadre, l'approche adoptée par notre pays en ce qui concerne la gestion de cette étape est fondée sur la logique de l'anticipation et de la consultation en nous appuyant sur un nouveau mode d'observation et de suivi de l'évolution de la conjoncture et de prise des décisions appropriées pour y faire face.

Cette approche est également fondée sur la primauté de la croissance en tant que garant de l'intégrité du tissu économique et des équilibres financiers et sociaux, tout en étant parfaitement confiants dans les potentialités et les capacités de notre pays et dans notre capacité à maîtriser la difficile équation consistant à concilier le soutien de la croissance et de l'emploi et le caractère limité de nos moyens.

Cette approche est fondée aussi sur l'évaluation précise de notre niveau de développement, du poids réel de chaque domaine d'activité et de chaque secteur dans notre économie et sur la définition objective et réaliste de nos forces et de nos faiblesses. C'est cette approche qui nous a permis de nous attacher à l'option consistant à soutenir la croissance et à poursuivre avec conviction le processus de développement que nous avons adopté. Ainsi, nous avons pu être en mesure de continuer à renforcer les leviers majeurs de notre modèle de développement, avec ses implications quant à l'arbitrage entre les impératifs d'une croissance saine et les exigences de l'amélioration durable des conditions de vie des populations.

Si la réalité immédiate des faits conforte la justesse de cette option, le Gouvernement reste ouvert à toutes les opinions et à toutes les propositions susceptibles d'assurer davantage d'efficacité dans la gestion de l'étape actuelle sous condition de rester en phase avec les objectifs stratégiques de notre pays consistant à consolider notre position au sein des économies émergentes.

Les structures de base de notre économie nationale ont pu conserver leur intégrité et leur dynamisme dans le contexte de la crise financière et économique mondiale. Néanmoins, des impacts négatifs ont été enregistrés de façon naturelle et

sans crainte ou exagération au niveau de certains secteurs étroitement liés aux aléas de la conjoncture internationale, car une immunisation absolue contre les effets de la conjoncture internationale impliquerait une déconnection totale de notre économie par rapport à un monde régi par la globalisation.

Ainsi, les répercussions de la conjoncture mondiale sur notre économie se sont manifestées essentiellement par la contraction des investissements étrangers, le reflux de la demande extérieure adressée au Maroc et l'aggravation des charges de la compensation pour le soutien des prix des produits de base en raison de la hausse des prix dans les marchés internationaux et de la volatilité des marchés des changes.

Cette année a en effet été marquée par le regain de dynamisme des secteurs touchés par la conjoncture mondiale ainsi que le confirment les dernières données afférentes à la conjoncture économique nationale. Les mesures prises dans le cadre du Comité de Veille Stratégique ont contribué à cette dynamisation et ont permis en particulier de préserver les emplois et de protéger le tissu productif national.

A l'exception des investissements étrangers, toutes les composantes de la balance des paiements ont connu une nette amélioration grâce à une reprise de la demande adressée au Maroc cette année après le recul enregistré l'année écoulée.

Ainsi, les exportations marocaines de biens ont connu une reprise notable à fin Octobre 2010 puisqu'elles ont progressé globalement de 26,8 % ou de 15 % si l'on fait abstraction des exportations des phosphates et dérivés après un recul de l'ordre de 11,5 % au cours de la même période de l'année dernière.

Le regain de dynamisme des secteurs touchés par la conjoncture internationale a permis de relever le taux de couverture des importations de biens et de services par les exportations à 74 %. Ainsi, les ventes des secteurs de l'automobile et des industries électroniques ont connu une hausse sensible s'élevant respectivement à 39,5 % et 22,6 % pour les dix premiers mois de l'année en cours alors que les exportations des secteurs du textile habillement ont été marquées par une atténuation du taux de leur régression passé de 17 % à 3,3 % entre les mois de Juin et Octobre 2010. Quant au secteur de l'aéronautique, il a enregistré une hausse de 2,2 % contre une baisse de 2 % sur les neuf premiers mois de l'année en cours.

Globalement, notre économie a fait preuve de sa capacité à faire face aux aléas de la crise financière et économique mondiale. Cette résilience trouve son origine dans les choix stratégiques opérés consistant dans le lancement de grands projets structurants, la diversification des sources de la croissance, la consolidation des stratégies sectorielles et dans le soutien des secteurs sociaux et la préservation du pouvoir d'achat des citoyens.

Ainsi, le Gouvernement a tenu, en dépit d'une conjoncture internationale perturbée, à consacrer 400 milliards de dirhams aux investissements publics entre 2008 et 2010, avec un doublement du volume annuel de ces investissements, passé de 84 milliards de dirhams en 2007 à 163 milliards de dirhams en 2010.

Grâce à la mise en œuvre par le Gouvernement des règles de bonne gouvernance dans la gestion de ces investissements, le volume des crédits budgétaires répartis régionalement s'est élevé à 311 milliards de dirhams au cours

de la période 2008-2010 et a doublé entre 2007 et 2010 en passant de 63 milliards de dirhams à 128 milliards de dirhams.

Cet effort d'investissement vise, outre la mise en place et la mise à niveau des infrastructures de base et des structures de production, à favoriser l'émergence de pôles régionaux de développement à même de renforcer la capacité d'accueil des investissements, d'ouvrir des horizons prometteurs au niveau de l'équilibre régional et de créer les conditions d'un développement local durable.

Les grands chantiers lancés à ce titre concernent en particulier les secteurs des barrages, des routes et autoroutes, des ports, des aéroports et des chemins de fer, outre la création de pôles de développement intégré visant à assurer la valorisation des potentialités des Régions concernées et à renforcer leur attractivité à l'égard des investissements privés.

Entrent dans ce cadre le Pôle de Développement Intégré des Provinces du Sud visant à promouvoir le développement social et économique de cette Région à travers l'extension des ports de Dakhla et Tarfaya, la création de zones industrielles et de zones d'activité économique à Laayoune, Dakhla, Boujdour et Smara, et d'un centre dédié à l'offshoring à Dakhla outre la promotion de l'emploi et l'opérationnalisation des programmes de logements sociaux, de développement des oasis, de mise à niveau de l'artisanat et de promotion du tourisme.

Dans le même esprit, il a été procédé au lancement du Pôle Régional de Compétitivité d'Agadir entrant dans le cadre du Plan Halieutis, ainsi que du Pôle de Développement de la Région de l'Oriental qui englobe le Technopôle d'Oujda, la zone industrielle de Selouane, la zone logistique de Nador et l'Agropole relevant du Plan Maroc Vert. D'autres pôles sont également programmés à travers les différentes régions du Royaume dans le but de valoriser les potentialités locales.

Il convient de souligner ici que les programmes d'investissements structurants lancés visent essentiellement à renforcer la compétitivité et les capacités de croissance des différentes régions dans un souci d'équilibre social et spatial. Je me limiterai ici à rappeler brièvement les principaux projets réalisés au cours de la période 2008-2010. Les informations utiles à ce propos sont exposées en détail dans les documents mis à la disposition de votre Honorable Assemblée

Ainsi, dans le domaine routier et conformément aux engagements du Gouvernement concernant l'accélération du rythme de réalisation des autoroutes, le linéaire moyen réalisé est passé à 160 km par an alors qu'il ne dépassait pas 40 km, ce qui a permis de faire passer la longueur totale du réseau national à 1 100 km à fin Juillet 2010.

Dans le domaine des barrages, trois grands ouvrages ont été réalisés à Errachidia, Khénifra et Marrakech et les travaux de construction ont été poursuivis pour huit barrages à Larache, Tétouan, Settat, Souss-Massa, Oujda, Khémisset, Sefrou et Chichaoua.

Après l'achèvement du complexe portuaire Tanger Med I et de la gare portuaire correspondante, il a été procédé au lancement de la réalisation du port Tanger Med II.

A côté des chantiers d'infrastructures, il a été procédé au lancement de stratégies sectorielles couvrant les différents domaines vitaux de l'activité économique de notre pays, tels que:

- le plan Maroc Vert, qui a bénéficié d'une enveloppe d'investissement de 12,4 milliards de dirhams;
- le Plan Halieutis pour la pêche maritime (829 millions de dirhams);
- la Stratégie de l'eau (19 milliards de dirhams);
- le Pacte National pour l'Emergence Industrielle (1,3 milliard de dirhams);
- la Stratégie du Tourisme (2,1 milliards de dirhams);
- la Vision 2015 pour l'Artisanat (603 millions de dirhams);
- la Stratégie énergétique (27,4 milliards de dirhams);
- la Stratégie Maroc Numérique (3 milliards de dirhams).

Dans un contexte de lutte contre les effets d'une conjoncture mondiale perturbée, le Gouvernement a axé ses efforts sur le soutien de la croissance par le renforcement de la demande intérieure. Outre le développement de l'investissement, l'accent a été mis sur le renforcement du pouvoir d'achat des citoyens à travers la réduction de la pression fiscale sur le revenu et l'augmentation des salaires, correspondant à la mobilisation de plus de 18,6 milliards de dirhams.

Ainsi, la masse salariale de la Fonction Publique est passée de 66,7 milliards de dirhams en 2007 à 80,4 milliards de dirhams en 2010 pour s'élever à plus de 86 milliards de dirhams l'année prochaine, soit une augmentation globale de près de 20 milliards de dirhams, ce qui a contribué, concurremment avec d'autres mesures, notamment la réforme fiscale, à relever le niveau moyen par habitant de 6,3% par an entre les années 2007 et 2010.

Le Gouvernement s'est également attaché à renforcer le pouvoir d'achat des citoyens par l'affectation de plus de 72 milliards de dirhams à la Caisse de Compensation pour soutenir les prix des produits de base, tout en veillant à la maîtrise du taux d'inflation maintenu sous le seuil de 2%.

Ainsi, la consommation des ménages demeure, à côté de l'investissement, une composante essentielle de la demande intérieure puisqu'elle connaîtra une hausse de 7,2% en 2010, dépassant ainsi l'accroissement connu en 2009, soit 4,7 %.

Par ailleurs, les performances de l'économie nationale en matière de création d'emplois se sont améliorées avec la réduction du taux de chômage qui était de 10% environ en 2008 et qui s'est stabilisé selon les dernières actualisations à 9 % à la fin du troisième trimestre de l'année en cours.

Dans le cadre de la politique visant le soutien des secteurs sociaux, le secteur de l'enseignement a bénéficié d'un effort sans précédent, ce secteur étant considéré comme l'un des piliers majeurs du projet sociétal dans son ensemble. L'avenir est en effet tributaire de notre capacité à valoriser nos ressources humaines à travers la réforme de l'enseignement, sa mise en conformité avec nos options stratégiques et avec les exigences de notre ambition visant à occuper une position honorable dans

un monde qui ne reconnaît que le savoir et l'aptitude à relever les défis de la compétition.

Partant de cette conviction, le budget alloué au secteur de l'éducation et de la formation a connu des augmentations importantes au cours des trois dernières années, avec des hausses d'environ 13% par an, pour atteindre 49 milliards de dirhams en 2010, soit une augmentation de plus de 15 milliards de dirhams par rapport à l'année 2007.

Il a été procédé dans ce cadre à l'élargissement de l'offre scolaire à travers l'ouverture de 359 nouveaux établissements et de 602 salles de classe d'enseignement primaire et à la réhabilitation de 1 068 établissements scolaires et de 284 internats répartis sur l'ensemble des régions du Royaume.

Le Gouvernement s'est également attaché au lancement du programme TAYSSIR consistant à fournir un soutien financier direct en faveur des ménages démunis sous condition de scolarisation de leurs enfants. Le nombre des bénéficiaires de ce programme s'est élevé à 300.000 au titre de l'année scolaire 2009-2010. Il a été en outre procédé à la distribution de fournitures scolaires à 3,7 millions élèves ainsi qu'à la distribution d'habits uniformes au profit de plus de 800.000 bénéficiaires.

Les efforts déployés dans le cadre du plan d'urgence pour la réforme de l'éducation et de la formation ont permis d'améliorer les indicateurs de performance du système éducatif et, en conséquence, de relever le taux de scolarisation à 94,9% au cours de l'année scolaire 2009-2010 pour la tranche d'âge 6 -11 ans.

L'action du Gouvernement a été axée par ailleurs sur l'accroissement de l'offre d'enseignement universitaire et le développement des filières de l'enseignement supérieur à travers le relèvement du nombre d'étudiants de 10 % en vue de le porter entre les deux années universitaires 2008-2009 et 2009-2010 de 334 000 à 370 000, tout en veillant à l'orientation des nouveaux étudiants vers les branches scientifiques et techniques de façon à ce que leur nombre puisse augmenter sur la même période dans la proportion de 64 % pour les sciences de l'ingénieur, 13 % pour la médecine, 3 % pour le commerce et la gestion des entreprises, 11 % pour les sciences et les techniques et 24 % pour la technologie.

Le secteur de la santé a bénéficié de la même priorité et de la même attention, à travers la mise en place des conditions permettant l'élargissement de l'accès des citoyens aux soins, la réduction des coûts de ces soins ainsi qu'une plus grande justice et une plus grande équité dans l'offre des services sanitaires.

C'est le but recherché à travers le renforcement du réseau des unités et des équipements hospitaliers et l'élargissement de la base des bénéficiaires des services de santé. Il a été procédé à ce titre à l'ouverture du Centre Hospitalier Universitaire de Fès ainsi que de la première tranche du Centre Hospitalier Universitaire de Marrakech outre le lancement de la réalisation du Centre Hospitalier Universitaire d'Oujda. Il a également été procédé au lancement de la construction des hôpitaux provinciaux d'El Jadida, Temara, Khénifra et Salé et de la construction de 15 hôpitaux locaux d'une capacité d'accueil globale de 1 830 lits.

Les efforts déployés au titre de ce secteur ont permis d'enregistrer des résultats significatifs au niveau de la réduction du nombre des décès maternels, passé à 132 cas pour 100 000 accouchements, contre 227 cas pour 100 000 accouchements en 2007.

Dans le même esprit, le Gouvernement s'est attaché à la mobilisation du foncier public afin d'élargir et de diversifier les offres de logement social adaptées au pouvoir d'achat des citoyens. Il s'est également attaché au renforcement de la lutte contre les bidonvilles et à la mise en place d'incitations fiscales consistant dans l'institution d'une exonération totale en faveur du logement économique et du logement social devant bénéficier directement aux attributaires de ces types de logement. Par ailleurs, pour faciliter l'accès des ménages à revenu faible et irrégulier aux crédits bancaires, les fonds de garantie «FOGARIM» et «FOGALOGÉ » ont couvert au cours de cette période des prêts d'un montant global de près de 10 milliards de dirhams au profit de plus de 63.640 bénéficiaires.

Parallèlement à ces efforts, le Gouvernement a entamé la mise en œuvre de programmes de ciblage destinés aux couches les plus pauvres et les plus vulnérables à travers l'amélioration de l'accès aux soins de santé et la réduction de leurs coûts dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale lancé dans une première phase dans la Région de Tadla Azilal dans l'attente de sa généralisation aux autres régions du Royaume.

Le Gouvernement s'est par ailleurs attaché au lancement du programme TAYSSIR consistant à fournir un soutien financier direct en faveur des ménages démunis sous condition de scolarisation de leurs enfants. Le nombre des bénéficiaires de ce programme s'est élevé à 300.000 au titre de l'année scolaire 2009-2010. Parallèlement, il a été procédé à la distribution de fournitures scolaires à 3,7 millions élèves, ainsi qu'à la distribution d'habits uniformes au profit de plus de 800.000 bénéficiaires.

Ces mesures ont permis de réduire le taux de déperdition scolaire entre les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010 de 5,4 % à 3,3 % pour l'enseignement primaire, de 13,4 % à 12,9 % pour l'enseignement secondaire collégial et de 14,5 % à 12,9 % pour l'enseignement secondaire qualifiant.

Par ailleurs, concernant l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, la période 2008-2010 a été marquée par la réalisation de plus de 20.000 projets qui ont contribué à l'augmentation du revenu de plus de 4,8 millions bénéficiaires dans les régions les plus pauvres, en particulier dans les zones rurales. L'enveloppe financière totale mobilisée à cet effet s'est élevée à environ 4 milliards de dirhams.

Considérant la priorité accordée au monde rural, le Gouvernement s'est attaché à la mise en œuvre de politiques intégrées visant à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité, le renforcement des infrastructures, la généralisation de l'accès à l'électricité et à l'eau potable et le désenclavement des zones concernées. Les crédits alloués à cet effet se sont élevés à environ 50 milliards de dirhams sur la période 2008-2010.

Grâce à ces efforts, le taux d'accès du monde rural à l'eau potable devrait passer de 85% en 2007 à 91% en 2010, le taux d'électrification de 93% à 98% et le taux de désenclavement de 61% à 72% sur la même période.

Tous ces efforts d'investissement et de développement ont été déployés avec le souci constant de veiller à la préservation des équilibres économiques et financiers, ce qui a permis à notre pays de bénéficier d'une reconnaissance internationale de la résilience de notre économie, de la stabilité de notre système financier et de l'efficacité de nos stratégies de développement, d'où le relèvement du classement de notre pays à l'«investment grade».

Cette reconnaissance a favorisé le succès remporté par le Maroc dans l'émission d'obligations sur le marché financier international pour un montant d'un milliard d'Euros avec une maturité de 10 ans, consacrant ainsi la confiance croissante des investisseurs dans l'économie nationale, ainsi que l'attestent le taux d'intérêt obtenu ainsi que le volume élevé de l'offre présentée par les investisseurs et la qualité de ces derniers.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Honorables Conseillers,**

Le succès de notre pays dans la résorption des séquelles d'une conjoncture internationale exceptionnelle conforte notre confiance dans les choix opérés, autant qu'il contribue à renforcer notre détermination à passer à une phase plus avancée et plus efficace dans notre lutte contre les conséquences que j'ai évoquées auparavant et qui ont trait à la contraction des investissements étrangers, la non concordance des niveaux de l'épargne avec les besoins croissants des investissements demandés à notre système financier et la faiblesse du rythme de croissance de nos exportations.

En conséquence, les points d'appui que nous avons adoptés dans la préparation du projet de Loi de Finances pour l'année 2011 ont résidé dans le souci de conforter les acquis enregistrés, ce qui implique le maintien du cap de l'approche suivie jusqu'à présent pour la consolidation de la résilience de l'économie nationale et sa diversification. Dans ce contexte, il s'agira de veiller au renforcement de cette tendance par le biais de nouvelles mesures à même de permettre de faire face aux impacts de la conjoncture internationale, tout en prenant en compte les aléas qui exigent de notre part davantage de vigilance et de prudence, en raison notamment de la situation qui prévaut dans la Zone Euro.

Toutefois, assurer les chances du succès des efforts visant à conférer davantage d'efficacité à nos choix implique la mise en œuvre de moyens novateurs propres à permettre le maintien de la cadence des investissements à travers le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de l'économie nationale, la simplification des modalités de mobilisation des financements, en particulier les financements extérieurs et le soutien de l'épargne. D'autres dispositions doivent également être mises en œuvre pour faire face à l'instabilité de la demande extérieure par le biais de la diversification des débouchés à l'exportation et le renforcement du soutien des exportateurs pour les orienter vers les marchés prometteurs.

Le projet de Loi de Finances vise par ailleurs à améliorer le climat des affaires et à prêter une attention particulière aux petites et moyennes entreprises afin de préserver le tissu productif et sa capacité à créer des opportunités d'emploi,

conformément à une politique qui intègre les objectifs de croissance et les impératifs d'une bonne répartition de ses fruits, en mettant l'accent sur les secteurs sociaux, la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité et la promotion du monde rural et des zones montagneuses.

À cette fin, le projet de Loi de Finances pour l'année à venir comporte un certain nombre de dispositions innovantes à travers lesquelles le Gouvernement s'efforce de créer des dispositifs destinés à ouvrir de nouvelles perspectives dans divers domaines.

Ainsi, concernant la mobilisation des financements et des investissements extérieurs, il sera procédé, après approbation des honorables représentants de la nation, à la mise en place d'un nouveau mécanisme de dimension stratégique consistant dans la création d'un Fonds qui sera alimenté par 50% des recettes exceptionnelles provenant de l'ouverture du capital ou de la cession de parts du capital de nos établissements publics.

Le compte sera exclusivement dédié à jouer le rôle de levier pour attirer les investissements, en particulier les investissements extérieurs, à travers la participation dans des projets relevant des secteurs prometteurs à forte valeur ajoutée pour accompagner les besoins croissants des stratégies sectorielles, ainsi que dans des projets contribuant au transfert de technologie, au soutien de l'emploi et des exportations et à la promotion du développement régional.

Outre la nouvelle destination devant être prise par ces recettes exceptionnelles, le Gouvernement compte, à travers cette initiative, mettre en forme un nouveau concept de gestion du Budget Général de l'Etat consacrant son indépendance vis-à-vis des recettes provenant des opérations de privatisation et d'ouverture du capital des établissements publics, étant donné que la maturité de notre processus de développement nous rend désormais en mesure d'assurer notre équilibre financier grâce aux seuls revenus de la croissance.

Il a également été procédé à la définition de mesures pratiques pour assurer le succès de la place financière de Casablanca qui, conformément au Vœu de Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, devrait constituer un facteur essentiel dans le positionnement financier du Maroc sur le plan africain avec un rayonnement international. Ces mesures visent à renforcer l'attractivité du Centre à l'égard des investisseurs par le biais d'incitations fiscales destinées à lui conférer une position concurrentielle avancée.

Parmi les innovations du projet de Loi de Finances en rapport avec l'amélioration du climat des affaires, la mobilisation de l'épargne pour le soutien du secteur privé en particulier en faveur des PME et, dans le cadre de la promotion de l'épargne sociale, le projet de Loi de Finances propose des mesures incitatives portant sur l'encouragement de l'épargne à travers l'exonération d'impôt pour les bénéficiaires réalisés dans le cadre des plans d'épargne logement, d'épargne éducation et d'épargne actions. De même, il est prévu l'exonération fiscale sans conditions au profit des institutions de placement de capital-risque.

Il est également proposé l'adoption d'un taux incitatif réduit, limité à 15 %, au titre de l'impôt sur les sociétés dans le but de la promotion des petites entreprises ainsi que la mise en place d'un dispositif fiscal incitatif destiné à faciliter l'intégration

dans le tissu économique des acteurs opérant actuellement dans le secteur informel.

Dans le cadre du soutien de la recherche et de l'innovation, et de l'assistance à la mise à niveau technologique des PME, le Gouvernement propose d'affecter une enveloppe financière de plus de 150 millions de dirhams au soutien de l'entreprise afin de lui permettre de s'adapter à l'évolution technologique et scientifique et de s'approprier les méthodes modernes de gestion.

Par ailleurs, les associations de micro crédit bénéficieront de la prorogation de la durée de l'exemption de la TVA jusqu'à l'année 2015, ce qui constitue une démarche en phase avec les objectifs du Gouvernement en matière sociale, de création d'emplois et d'encouragement des activités génératrices de revenus.

Dans le contexte de l'action menée pour le positionnement de notre pays sur les plans économique, financier et stratégique dans ses relations avec son environnement régional et international, une dotation de 200 millions de dirhams, prélevée sur les disponibilités du Fonds de Promotion des Exportations, sera consacrée à l'encouragement des opérateurs du secteur privé, plus précisément ceux opérant dans le domaine des exportations, à intensifier leurs efforts en direction des marchés africains, afin de renforcer la position de notre pays au sein de ces marchés, de tirer profit du rythme de croissance encourageant au niveau africain, de diversifier nos partenariats économiques et d'assurer de nouveaux débouchés pour nos exportations.

Le Gouvernement prendra également des mesures concernant les procédures de change afin de soutenir le positionnement de nos investisseurs au niveau du continent africain, avec le relèvement du plafond de l'investissement exempté de l'autorisation de l'Office des Changes de 30 millions de dirhams à 100 millions de dirhams.

À l'appui de la stratégie gouvernementale visant le relèvement de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, le projet de Loi de Finances propose la réduction des droits à l'importation au taux minimum de 2,5% pour les équipements et les matériels utilisés pour ces énergies, tout en encourageant l'utilisation des équipements et des appareils permettant la rationalisation de la consommation d'énergie.

Ces mesures fiscales visent à renforcer l'attractivité et la compétitivité de notre économie nationale, à développer notre tissu entrepreneurial et à créer des opportunités d'emploi, tout en s'intégrant dans l'esprit de la réforme fiscale à mettre en œuvre d'une façon progressive afin d'asseoir les bases d'un système plus équilibré, plus flexible et plus apte à créer les conditions optimales pour la création des richesses, grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et la réduction des taux d'imposition. Par ailleurs, il est proposé l'adoption des nouvelles procédures pour améliorer les relations entre l'Administration et les contribuables. Entrent dans ce cadre notamment la création d'une Charte du contribuable précisant les droits et les obligations de ce dernier en matière de révision fiscale et la mise en place d'un système préférentiel en faveur des entreprises se trouvant en position fiscale régulière.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Honorables Conseillers,**

Le projet de Loi de Finances a été formulé de façon à répondre à ces priorités. Ainsi, l'investissement public continuera d'être soutenu puisqu'il connaîtra une augmentation de 5 milliards de dirhams pour atteindre 167,3 milliards de dirhams, dont 53,8 milliards de dirhams au titre au Budget Général, afin de permettre la poursuite de la réalisation des grands chantiers, des stratégies sectorielles et des réformes structurelles parallèlement à la promotion du développement humain.

Vous trouverez dans le document annexé au discours qui vous sera distribué une énumération détaillée des principaux programmes et projets retenus ainsi que leur implantation géographique.

Aussi, je me limiterai à citer les plus importants chantiers programmés au titre de l'année 2011 qui se résument comme suit :

▣ domaine des routes et autoroutes: 6,5 milliards de dirhams.

- poursuite de la réalisation du programme des autoroutes à travers la mise en service de l'autoroute Fès - Oujda (320 km), la poursuite de la réalisation de la troisième voie de l'autoroute Casablanca - Rabat (60 km) ainsi que le lancement de la réalisation de l'axe Tit Mellil - Berrechid - Beni Mellal (203 km) et la voie de contournement de Rabat (41 km) ;
- accélération de la réalisation du Programme National des Routes Rurales à la cadence de 2 000 km par an afin d'atteindre un taux de désenclavement du monde rural de 76 % ;
- poursuite de la réalisation de la dernière tranche de la rocade côtière Méditerranéenne entre Tétouan et Jebha sur une distance de 120 km;
- lancement de la voie expresse entre Taza et Al Hoceima.

▣ domaine des ports: 3,9 milliards de dirhams.

- poursuite de la réalisation du deuxième port à conteneurs du complexe portuaire Tanger Med, ce qui permettra d'augmenter la capacité du complexe de 5 millions de conteneurs additionnels;
- lancement de la réalisation du port de Safi pour répondre aux besoins pressants de l'Office National de l'Electricité et pour accompagner les besoins de développement des deux Régions Doukkala-Abda et Marrakech-Tensift-El Haouz;
- Achèvement des travaux portuaires de la lagune de Marchica à Nador.

▣ domaine des chemins de fer : 7,1 milliards de dirhams.

- lancement des travaux du TGV devant assurer la liaison entre Tanger et Casablanca en plus de la poursuite de la modernisation du réseau, l'acquisition de nouveaux matériels et la mise à niveau des gares.

Par ailleurs, outre la poursuite de la réalisation des grands chantiers, l'effort d'investissement portera sur la mise en œuvre des politiques sectorielles.

Dans le cadre du Plan « Maroc Vert » visant à créer une évolution qualitative du secteur agricole qui constitue l'un des principaux piliers du développement au Maroc, l'accent sera mis, au cours de l'année 2011, sur la poursuite des efforts de l'Etat à travers le Fonds de Développement Agricole pour l'incitation de l'investissement privé notamment dans les filières de production à haut rendement ainsi que sur la poursuite des travaux concernant la reconversion du mode d'irrigation en passant de l'irrigation de surface à l'irrigation localisée sur une superficie de 38 000 ha et le rattrapage des retards existant dans l'équipement des terres situées à l'aval des barrages sur une superficie estimée à 35 000 ha. En outre, il est prévu la poursuite de la réalisation des chantiers relatifs aux deux agropoles de la Région de Meknès-Tafilalet et de la Région de l'Oriental ainsi qu'au lancement de la réalisation des nouveaux agropoles au niveau des Régions de Souss-Massa-Draa, de Tensift-El Haouz et Tadla-Azilal.

Concernant la mise à niveau solidaire du tissu productif, les efforts seront axés sur la poursuite de la réalisation de 71 projets portant sur la plantation d'arbres fruitiers sur une superficie de 18 000 ha ainsi que la construction et l'équipement de 18 unités pour la valorisation des produits végétaux, la mise en valeur de périmètres irrigués sur une superficie de 1 800 ha, la création de 12 regroupements d'éleveurs et la construction et l'équipement de 68 unités pour la valorisation des produits animaux. Parallèlement, il sera procédé au lancement de travaux pour la réalisation de 91 projets axés sur la plantation d'arbres fruitiers sur une superficie de 15 000 ha, la construction et l'équipement de 45 unités de valorisation de produits végétaux, la création de 14 regroupements d'éleveurs et la mise en valeur de périmètres irrigués sur une superficie de 1 800 ha.

L'enveloppe d'investissement consacrée au secteur agricole a été augmentée de 17,5 %, passant de 5,7 milliards de dirhams en 2010 à 6,7 milliards de dirhams en 2011.

De même, il sera procédé à la poursuite de la mise en œuvre de la politique de l'eau visant la protection et le renforcement des infrastructures concernant l'eau potable en milieu urbain, la généralisation de l'approvisionnement en eau potable du monde rural ainsi que le développement du secteur de l'assainissement liquide. L'enveloppe d'investissement consacrée à cet effet est estimée à 7 milliards de dirhams.

Par ailleurs, le Gouvernement, conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi contenues dans son dernier Discours Du Trône, s'attachera à traduire les grandes orientations concernant l'élaboration de la Charte Nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable dans un projet de loi cadre. Les crédits d'investissement alloués au secteur de l'environnement au titre de l'année 2011 s'élèvent au total à 850 millions de dirhams.

Dans le domaine des pêches maritimes, les actions seront poursuivies pour la mise en œuvre des programmes retenus dans le cadre de la stratégie Halieutis. Il s'agit notamment du renforcement des infrastructures par le biais de l'accélération du rythme de réalisation du pôle de compétitivité d'Agadir, l'achèvement de la réalisation des points de débarquement aménagés d'El Jadida, Inourane et Oued Laou et des

villages de pêcheurs de Beddouza et Chemlala outre la conservation des ressources grâce à la mise en place d'un plan national pour le contrôle de la qualité des poissons et la limitation de la pêche non autorisée et non réglementaire.

Les crédits d'investissements affectés à ce secteur pour l'année 2011 s'élèvent à 680 millions de dirhams.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte National pour l'Emergence Industrielle, il est prévu la poursuite de la réalisation des plates-formes industrielles intégrées, soit 11 unités sur les 16 programmées, outre la poursuite de la réalisation des zones d'activités industrielles. Il est également prévu l'achèvement des travaux de construction du complexe industriel Renault.

Dans le domaine des nouvelles technologies de la communication, il est prévu la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « Maroc numérique » à travers les programmes « GENIE » et « INJAZ » ainsi que l'encouragement de l'utilisation des technologies de communication dans les petites et moyennes entreprises par le biais du soutien des entreprises travaillant dans ce domaine.

Le secteur de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies bénéficie d'une enveloppe d'investissement de 667 millions de dirhams au titre de l'année 2011.

Afin de renforcer l'efficacité énergétique, il sera procédé à l'achèvement du Plan National d'Actions Prioritaires dans le domaine de l'électricité visant à relever la capacité de production de 4 000 MW. Il est également prévu la poursuite de la mise en œuvre de deux programmes ambitieux consistant dans le projet marocain d'énergie solaire de Ourzazate, Sebkhah Tah, Boujdor, Aïn Beni Mathar et Fom El Oued d'un coût de 70 milliards de dirhams et le projet d'énergie éolienne d'un coût de 16 milliards de dirhams en vue de porter à l'horizon 2020 la participation des énergies renouvelables à 42 % de la production nationale d'électricité.

Il convient de signaler que l'enveloppe d'investissement consacrée au secteur de l'énergie s'élève pour l'année 2011 à 7,8 milliards de dirhams.

Le Gouvernement poursuivra également la mise en œuvre de la « Stratégie Nationale Logistique » visant à renforcer la compétitivité logistique de l'économie nationale à travers la réduction des coûts de la logistique pour les ramener de 20 % du PIB actuellement à 15 % à l'horizon 2015.

Les crédits d'investissement mobilisés à cet effet par les différents acteurs s'élèvent à 3 milliards de dirhams pour l'année 2011.

L'enveloppe globale d'investissement nécessaire pour le financement de cette stratégie est estimée à 63 milliards de dirhams pour la période 2010-2015, dont 18 milliards de dirhams à mobiliser par l'Etat et les Etablissements publics, soit une moyenne annuelle de 3 milliards de dirhams.

En ce qui concerne le secteur du tourisme, et afin de consolider les résultats satisfaisants enregistrés au titre de la Vision 2010, le Gouvernement s'attachera, conformément aux Hautes Instructions Royales, à entamer la mise en œuvre de la Vision 2020 qui devrait conduire à des mutations qualitatives du secteur du tourisme

propres à renforcer l'attractivité de notre pays et à asseoir les bases d'un tourisme durable.

D'autre part, il sera procédé à la poursuite au cours de l'année 2011, du renforcement de la capacité d'accueil qui devrait atteindre 180.000 lits contre 97.000 lits en 2001 et ce à travers la poursuite de la réalisation du Plan Azur, du Plan Biladi pour le tourisme intérieur et du Plan Mada'in.

L'enveloppe consacrée à ce secteur pour l'année 2011 s'élève à 396 millions de dirhams.

En relation avec le secteur du tourisme, il est prévu la poursuite de la réalisation des chantiers ouverts dans le cadre de la Vision 2015 relative au secteur de l'artisanat à travers le renforcement des infrastructures concernant les villages et les complexes d'artisanat, l'encouragement de l'émergence d'opérateurs de référence et l'intensification des efforts de promotion sur les plans national et international, outre le renforcement de la formation par la création de l'Institut Supérieur de l'Artisanat à Marrakech.

Les crédits d'investissements prévus au titre de ce secteur pour l'année 2011, s'élèvent à 300 millions de dirhams.

Par ailleurs, concernant la gouvernance et à titre de consécration des nouvelles orientations visant la modernisation du système de gestion des finances publiques dans le sens du renforcement de son efficacité et de sa transparence, le Gouvernement a élaboré une vision globale pour la réforme de la loi organique des finances axée sur le renforcement de la bonne gestion publique, l'approfondissement de la transparence des finances publiques et le renforcement du rôle du Parlement.

Le projet correspondant sera soumis aux procédures d'approbation dans les quelques semaines à venir.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Honorables Conseillers,**

En ligne avec l'importance attachée en permanence aux secteurs sociaux, le projet de Loi de Finances consacre la poursuite du soutien de la solidarité sociale, du développement humain, de l'emploi productif et de l'enseignement utile, la mise en œuvre optimale de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, l'octroi d'une assistance directe au profit des couches nécessiteuses, la promotion du monde rural, la résorption des bidonvilles et la facilitation de l'accès à l'habitat social et économique afin de mettre fin aux différentes manifestations de la marginalisation et de la pauvreté et de garantir la dignité du citoyen.

Ainsi, le Gouvernement continuera à soutenir le secteur de l'enseignement en lui affectant une enveloppe de l'ordre de 48 milliards de dirhams afin de permettre la poursuite de la réalisation des programmes d'urgence retenus au titre de l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur dans le but de renforcer l'égalité des chances entre les différentes couches de la

société et de faire face aux besoins différenciés et croissants en ressources humaines du tissu économique national.

Dans ce cadre, les efforts seront poursuivis pour élargir l'offre d'éducation à travers la construction de 1 100 nouveaux établissements scolaires répartis sur toutes les Régions du Royaume dont 624 établissements en milieu rural, soit une proportion de 57 % et la construction de 803 nouvelles salles de classe outre la réalisation de 751 nouveaux internats dont 672 en milieu rural, soit une proportion de 89 %.

En matière d'accroissement de l'offre d'enseignement universitaire, il sera procédé à l'achèvement de l'extension des établissements relevant des Universités Hassan II à Casablanca, Hassan 1<sup>er</sup> à Settat, Mohammed V et Souissi à Rabat, Ibn Tofail à Kénitra, Abdelmalek Saadi à Tétouan, Sidi Mohammed ben Abdallah et Quaraouyne à Fès, Moulay Ismaïl à Meknès, Chouaïb Doukkali à El Jadida, Sultan Moulay Slimane à Beni Mellal, Ibn Zohr à Agadir, Quadi Ayyad à Marrakech et Mohammed 1<sup>er</sup> à Oujda.

Il est également prévu le relèvement du nombre des étudiants universitaires de 15 % pour le porter à 420 000 au titre de l'année universitaire 2010-2011 et au doublement du nombre des nouvelles inscriptions au titre des sciences de l'ingénieur, de la technologie, du commerce et la gestion des entreprises et des sciences et techniques, outre la poursuite de la mise en œuvre du programme de formation de 3 300 médecins à l'horizon 2020.

Parallèlement à ces efforts, la réalisation du programme d'urgence concernant la formation professionnelle sera poursuivie à travers la création et l'extension dans les différentes régions du Royaume de centres de formation par apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, des pêches maritimes et du tourisme outre l'accompagnement des besoins de formation liés au Pacte National d'Emergence Industrielle. A cet effet, il sera procédé au lancement de la réalisation de l'Institut de formation dans les métiers de l'aéronautique à Casablanca et à la poursuite de la construction de trois centres de formation dans le domaine de l'automobile à Casablanca, Kénitra et Tanger.

Le secteur de la santé continuera également à bénéficier d'une attention particulière marquée par l'affectation à ce secteur d'une enveloppe de 11 milliards de dirhams pour lui permettre d'offrir des services de santé faciles d'accès, disponibles et de qualité, répartis de façon équilibrée sur le plan territorial. Une priorité sera accordée dans ce cadre aux régions sanitaires qui disposeront de l'autonomie et des moyens d'action nécessaires pour l'accomplissement de leur mission. Il sera par ailleurs procédé à la poursuite de la réalisation, la mise à niveau et l'équipement des établissements hospitaliers notamment les établissements de soins de santé de base et à l'accélération de la réalisation des hôpitaux universitaires de Marrakech et d'Oujda ainsi que des hôpitaux locaux d'El Jadida, Khénifra, Salé et Temara.

Il est en outre prévu l'intensification des programmes sanitaires pour améliorer les indicateurs de notre pays dans ce domaine, dont notamment les indicateurs concernant la réduction du taux de mortalité infantile afin de le ramener à 32,2 pour mille naissances, contre le taux de 40 pour mille enregistré en 2008, outre la poursuite de l'élargissement de la couverture sanitaire au profit des étudiants, des personnes exerçant des professions libérales et des travailleurs indépendants.

Dans le cadre des efforts visant à accélérer de rythme de réalisation des programmes visant l'amélioration des offres d'habitat social et d'habitat destiné aux classes moyennes et leur mise en concordance avec le pouvoir d'achat des ménages ciblés, le Gouvernement s'attachera à poursuivre la réalisation de 63.860 unités dans le cadre du programme des logements d'un coût inférieur à 140.000 dirhams et l'extension de la garantie de l'Etat aux classes moyennes et aux marocains résidant à l'étranger.

Il est également prévu l'accélération de la réalisation du programme de résorption des bidonvilles et la poursuite de la réalisation des programmes des nouvelles villes de Cherafate dans la Région de Tanger-Tétouan et de Khyayta dans la Région de Chaouia-Ourdigha. L'enveloppe budgétaire allouée à ce secteur s'élève à 3,1 milliards de dirhams.

Dans le domaine de la jeunesse et des sports, il est prévu la mise en service des complexes sportifs de Tanger et Marrakech et la poursuite de la construction du complexe d'Agadir outre le renforcement des structures d'accueil pour l'encadrement de la jeunesse à travers la poursuite de la réalisation des centres socioéducatifs de proximité dans les différentes régions du Royaume en partenariat avec les collectivités locales et le secteur privé. L'enveloppe allouée à ce secteur s'élève à 1,4 milliards de dirhams.

Dans le domaine de la culture, les efforts seront axés sur la poursuite de la réalisation des grands édifices culturels dont le nouveau théâtre et le Musée National des Arts Contemporains de Rabat, l'intensification de la création des complexes culturels locaux, la restauration des sites historiques et le soutien des activités culturelles et artistiques. Ce secteur bénéficie d'une enveloppe de 514 millions de dirhams.

Le Gouvernement s'attachera également à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'économie sociale 2010-2020 à travers les initiatives locales de l'économie sociale et solidaire, l'intensification des opérations de promotion et de commercialisation des produits du secteur à travers l'organisation des expositions régionales de commercialisation et le renforcement du système de formation et de recherche scientifique dans ce domaine.

En ce qui concerne la communauté marocaine résidant à l'étranger et conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté Mohamed VI que Dieu l'assiste, le Gouvernement est déterminé à prendre toutes les mesures et les dispositions nécessaires pour conduire une politique efficace et coordonnée en matière de gestion des affaires de nos compatriotes à l'étranger. Il continuera également à développer son partenariat avec la société civile des marocains du monde pour accompagner les programmes socioculturels et éducatifs au sein des pays de résidence.

Entre dans ce cadre le programme culturel et éducatif visant à créer les conditions appropriées pour accompagner et assurer le succès de l'intégration positive des nouvelles générations dans les pays de résidence tout en veillant à la préservation de leur attachement à leur pays d'origine, et ce à travers la création de sept centres culturels à Montréal, Amsterdam, Paris, Barcelone, Bruxelles, Tunis et Tripoli pour un montant de plus de 180 millions de dirhams.

Le projet de Loi de Finances propose également l'exonération des droits de timbre pour les passeports des enfants de la communauté marocaine à l'étranger âgés de moins de 18 ans.

Parallèlement, ce projet propose la création d'un compte spécial pour la promotion des activités culturelles au profit de cette communauté alimenté grâce à des contributions d'opérateurs publics et privés impliqués dans la gestion des dossiers MRE.

Par ailleurs, à titre d'illustration de l'attention particulière portée par le Gouvernement au monde rural et aux zones montagneuses, une enveloppe de 20 milliards de dirhams a été réservée dans ce cadre à l'effet de hâter l'achèvement des programmes destinés à élargir l'accès des populations rurales aux équipements et aux services de bases en matières d'enseignement, de santé, d'électrification, d'approvisionnement en eau potable et de raccordement au réseau routier et au réseau de communication.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Honorables Conseillers,**

Ainsi que vous l'avez constaté à travers l'évaluation détaillée de notre processus de gestion sur les plans économique, social et financier au cours des trois dernières années marquées par une crise aux multiples facettes qui a sévi à l'échelle mondiale, nous ne pouvons que nous féliciter des efforts considérables déployés par le Gouvernement et par nous tous, parlementaires, élus, professionnels, salariés et entrepreneurs.

Au cours de cette période, nous avons pu non seulement préserver les postes d'emploi existants, mais également créer de nouvelles opportunités de travail, ce qui nous a permis de limiter le chômage à des niveaux très raisonnables au moment où les taux de chômage ont explosé chez nos partenaires directs du Nord.

De même, le Projet de Loi de Finances propose la création de 18 802 nouveaux postes budgétaires au sein de la Fonction Publique au titre de l'année prochaine, chiffre qui traduit l'effort financier considérable déployé dans ce domaine, en phase avec la nécessité d'accompagner les stratégies sectorielles menées par le Gouvernement et les besoins urgents de certains départements.

Au cours des trois années de crise mondiale, le Gouvernement a opté pour une politique volontariste, délibérée et audacieuse afin de conforter le simple citoyen et protéger les couches défavorisées contre les répercussions possibles de la crise, et ce d'autant plus que ces couches sont habituellement les plus exposées pour régler la facture correspondante.

Dans ce contexte, nous avons préservé les salaires alors que de nombreux autres pays se sont attachés à les réduire, nous avons conforté le pouvoir d'achat des citoyens à travers le relèvement de leurs revenus et la limitation du taux d'inflation à son niveau minimal, à travers l'affectation de crédits considérables pour le soutien des prix des produits de consommation de base et à travers le lancement de programmes d'octroi d'aides frontales au profit des couches démunies.

Au cours des trois années de crise également, nous avons veillé à la préservation des équilibres sociaux par le biais du soutien du secteur des services sociaux au niveau de l'accès à l'enseignement, la santé, l'électricité, l'eau potable, les routes rurales pour le désenclavement et au niveau de l'attention accordée aux zones montagneuses et du soutien aux programmes de proximité dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Je ne voudrais pas mentionner à nouveau tous les détails à ce propos tant les données concrètes confirment le caractère équilibré de la politique gouvernementale.

Dans le même esprit, le Gouvernement continue à honorer son engagement à protéger l'emploi et le pouvoir d'achat des citoyens, à lutter contre le chômage et à procurer des moyens de vie digne à l'ensemble des citoyens.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous devons tous nous en tenir à une attitude de prudence et faire preuve de notre disposition à faire face à toutes les éventualités devant la persistance des incertitudes de la conjoncture internationale, de la volatilité des prix au sein des marchés des produits énergétiques et alimentaires et des marchés de change.

Dans ce cadre, les hypothèses adoptées pour l'élaboration du projet de loi de Finances portent sur la réalisation d'un taux de croissance de 5% et d'un taux d'inflation de 2%, sur un prix moyen du baril de pétrole de 75 dollars et un prix moyen du gaz liquide de 600 dollars la tonne et sur un taux de change de 8,5 dirhams le dollar. Le déficit budgétaire prévisionnel serait ramené à 3,5 % contre 4% en 2010, ce dernier taux restant conforme aux prévisions que j'ai présentées devant votre Honorable Assemblée lors de la discussion du projet de Loi de Finances 2010.

Le Gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts pour soutenir la croissance et l'investissement tout en veillant à préserver les équilibres financiers qui constituent une condition essentielle pour le confortement de nos acquis économiques et sociaux, la création d'opportunités d'emploi et la promotion du développement humain. Il s'agit là de défis qui impliquent l'adhésion de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux pour réussir le pari du programme de développement démocratique que notre pays s'efforce d'édifier en tant que projet national authentique et distinctif dans notre zone.

Le Gouvernement reste à votre disposition pour vous présenter tous les éclaircissements nécessaires pour enrichir le débat sérieux et fructueux autour des dispositions de ce projet et souhaite plein succès à vos travaux.